

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité:

Lors de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 15 mars 2023, a été adopté le règlement numéro 233-2023 « abolissant le règlement 115-2008 établissant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la MRC de Matawinie relativement à la fourniture d'un service de téléphonie IP ainsi qu'au droit de retrait et d'assujettissement des municipalités locales à cette compétence ».

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 23^e JOUR DU MOIS DE MARS 2023



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Anick Beauvais, directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) de la Municipalité de St-Alphonse-Rodriguez certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 31 mars 2023, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 mars 2023.



Signature